# DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

## **COMMISSION PERMANENTE**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220617-lmc100000023796-DE

Séance du vendredi 17 juin 2022

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/06/2022 Réception Préfet : 24/06/2022 Publication RAAD : 24/06/2022

### DÉLIBÉRATION N° CP-2022/06/17-1/03

OBJET : Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de communes des Portes briardes entre Villes et Forêts (CCPBVF) - Prorogation du délai de présentation d'une demande de versement du solde d'une subvention.

Lors de sa séance du 15 juin 2018, l'Assemblée départementale a adopté le programme d'actions du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté de communes des Portes briardes entre Villes et Forêts. A ce titre, la Communauté de communes sollicite un délai supplémentaire pour le versement du solde de la subvention relative à la réalisation de liaisons douces.

#### LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1er juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 7,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier, modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 19 mai 2017 relative à l'approbation du règlement du Contrat Intercommunal de Développement consolidé,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/01 du 15 juin 2018 relative à l'adoption du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté de communes des Portes briardes entre Villes et Forêts,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 2 décembre 2019 relative à l'adoption de la convention de réalisation,

VU le rapport du Président du Conseil départemental.

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

d'accorder à la Communauté de communes des Portes briardes entre Villes et Forêts, un délai supplémentaire d'un an, soit jusqu'au 13 août 2023, pour solliciter le versement du solde de la subvention de 588 817 € accordée pour la création d'un réseau de liaisons douces.

## Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46):

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS qui a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

| M. Xavier VANDERBISE<br>Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT |
|--|
| Ont voté CONTRE (0):   |
|  |
| Se sont ABSTENUS (0):  |

N'ont pas pris part au vote (0):

Jean-François PARIGI Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne